

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# iT.33 autodose ultra

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

▼ *Marque commerciale:*

iT.33 autodose ultra

*Identifiant unique de formulation (UFI):*

EMGV-AVQ8-YF2J-F4QE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:*

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Réservé à un usage professionnel et industriel.

*Utilisations déconseillées :*

Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Nom et adresse de l'entreprise:*

**i-hygienic B.V.**

Lenteweg 15

7532 RV Enschede

Nederland

+31534282860

*Courriel:*

info@hygeniq.com

*Révision:*

23/03/2026

*Version de la fiche de données de sécurité:*

4.0

*Date de la précédente édition:*

10/03/2026 (3.0)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Met. Corr. 1; H290, Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:*



*Mention d'avertissement:*

Danger

*Mention(s) de danger:*

Peut être corrosif pour les métaux. (H290)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

*Conseil(s) de prudence:*

*Générales:*

Sans objet.

*Précautions:*

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

*Intervention:*

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

*Stockage:*

Stocker dans un récipient avec doublure intérieure. (P406)

*Élimination:*

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

*Substances dangereuses:*

hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique

hydroxyde de sodiumsoude caustique

*Autre étiquetage:*

UFI : EMGV-AVQ8-YF2J-F4QE

## 2.3. Autres dangers

*Autre:*

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

| Produit/composant                                              | Identifiants                                                                                      | % w/w | Classification                                                                                                                                                       | Note |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| hydroxyde de potassium; potasse caustique<br>potasse caustique | N° CAS : 1310-58-3<br>N° CE: 215-181-3<br>REACH:<br>N° index : 019-002-00-8                       | 5-15% | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Corr. 1A, H314 (C ≥ 5%)<br>Skin Corr. 1B, H314 (2% ≤ C < 5%)<br>Skin Irrit. 2, H315 (0.5% ≤ C < 2%)<br>Eye Irrit. 2, H319 (0.5% ≤ C < 2%) |      |
| hydroxyde de sodium; soude caustique                           | N° CAS : 1310-73-2<br>N° CE: 215-185-5<br>REACH: 01-2119457892-27-XXXX<br>N° index : 011-002-00-6 | 2-5%  | Skin Corr. 1A, H314 (C ≥ 5%)<br>Skin Corr. 1B, H314 (2% ≤ C < 5%)<br>Skin Irrit. 2, H315 (0.5% ≤ C < 2%)<br>Eye Irrit. 2, H319 (0.5% ≤ C < 2%)                       |      |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané:

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau ou solution saline (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

#### Ingestion:

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

*Brûlure:*

Sans objet.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
Consulter immédiatement un médecin.

**Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction**

Sans objet.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Certains oxydes de métal

**5.3. Conseils aux pompiers**

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Stocker dans un récipient avec doublure intérieure.

*Les compatibilités en matière de conditionnement:*

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:*

Sec, frais et bien ventilé

*Matières incompatibles:*

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 2

hydroxyde de sodiumsoudé caustique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

### DNEL

hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique

| Durée :                                          | Voie d'exposition : | DNEL :    |
|--------------------------------------------------|---------------------|-----------|
| Effets locaux à court terme - population globale | Inhalation          | 0.3 mg/m³ |
| Effets locaux à court terme - Travailleurs       | Inhalation          | 1 mg/m³   |
| Effets locaux à long terme - population globale  | Inhalation          | 0.3 mg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs        | Inhalation          | 1 mg/m³   |

hydroxyde de sodiumsoudé caustique

| Durée :                                                | Voie d'exposition : | DNEL :  |
|--------------------------------------------------------|---------------------|---------|
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée             | 2 %     |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs       | Cutanée             | <2 %    |
| Effets locaux à long terme - population globale        | Inhalation          | 1 mg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs              | Inhalation          | 1 mg/m³ |

### PNEC

hydroxyde de sodiumsoudé caustique

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|---------------------|----------------------|--------|
|---------------------|----------------------|--------|

|                                           |  |                |
|-------------------------------------------|--|----------------|
| Eau de mer                                |  | 0.64 mg/L      |
| Eau douce                                 |  | 6.4 mg/L       |
| Emission intermittente                    |  | 3.1 mg/L       |
| Installation de traitement des eaux usées |  | 51 mg/L        |
| Rejets intermittents (eau de marines)     |  | 2.3 mg/kg TG   |
| Sédiments en eau douce                    |  | 23 mg/kg TG    |
| Sol                                       |  | 0.853 mg/kg TG |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

### Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires:

| Type                                                                       | Classe | Couleur | Normes |  |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|---------|--------|--|
| Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée |        |         |        |  |

### Protection de la peau:

| Recommandé                               | Type/Catégorie | Normes |                                                                                       |
|------------------------------------------|----------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisez des vêtements de travail dédiés | -              | -      |  |

### Protection des mains:

| Situation de travail                                           | Matériel           | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes                    |                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée       | Caoutchouc nitrile | 0.4                    | > 480                   | EN374-2, EN16523-1, EN388 |  |
| En cas d'exposition de courte durée ou de faible concentration | Caoutchouc nitrile | 1,5                    | > 30                    | EN374-2, EN16523-1, EN388 |  |

*Protection des yeux:*

| Type                                                        | Normes |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166  |  |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*État physique:*

Liquide

*Couleur:*

Jaune pâle

*Odeur / Seuil olfactif (ppm):*

Doux

*pH:*

13.5

*Densité (g/cm³):*

1,29 (20 °C)

*Viscosité cinématique:*

Aucune information disponible.

*Caractéristiques des particules:*

Ne s'applique pas aux liquides.

### Changement d'état

*Point de fusion/point de congélation (°C):*

Aucune information disponible.

*Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):*

Ne s'applique pas aux liquides.

*Point d'ébullition (°C):*

100

*Pression de vapeur:*

Aucune information disponible.

*Densité de vapeur relative :*

Aucune information disponible.

*Température de décomposition (°C):*

Aucune information disponible.

## Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

*Point d'éclair (°C):*

Aucune information disponible.

*Inflammabilité (°C):*

Aucune information disponible.

*Température d'auto-inflammation (°C):*

Aucune information disponible.

*Limite d'explosivité (% v/v):*

Aucune information disponible.

## Solubilité

*Solubilité dans l'eau:*

Complètement soluble

*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):*

Aucune information disponible.

*Solubilité dans la graisse (g/L):*

Aucune information disponible.

## 9.2. Autres informations

*D'autres paramètres physiques et chimiques:*

Aucune information disponible.

*Capacités oxydantes:*

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

|                     |                                                            |
|---------------------|------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique |
| Espèce :            | Rat, mâle                                                  |
| Voie d'exposition : | Orale                                                      |
| Test :              | DL50                                                       |

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Valeur : 333 - 388 mg/kg

Produit/composant : hydroxyde de sodiumsoudes caustique  
Valeur : 45.4 mg/L

Produit/composant : hydroxyde de sodiumsoudes caustique  
Espèce : Lapin  
Test : LD 50  
Valeur : 500 mg/kg

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant : iT.33 autodose ultra  
Valeur : Effets nocifs observés (Très irritant)

Produit/composant : hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique  
Valeur : Effets nocifs observés (Corrosif)

Produit/composant : hydroxyde de sodiumsoudes caustique  
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### ▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : iT.33 autodose ultra  
Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Produit/composant : hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique  
Valeur : Effets nocifs observés (Très corrosif)

Produit/composant : hydroxyde de sodiumsoudes caustique  
Méthode d'essai : OCDE 405  
Espèce : Lapin  
Valeur : Effets nocifs observés (Corrosif)

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

Produit/composant : hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique  
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/composant : hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

##### **Autres informations**

Aucune connue.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### **12.1. ▼ Toxicité**

|                          |                                        |
|--------------------------|----------------------------------------|
| Produit/composant        | iT.33 autodose ultra                   |
| Espèce :                 | Andere waterorganismen, Leuciscus idus |
| Milieu environnemental : | Eau                                    |
| Durée :                  | 96 heures                              |
| Test :                   | CL50                                   |
| Valeur :                 | >100 mg/L                              |

|                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodiumsoudes caustique |
| Espèce :          | Bactéries, Pseudomonas putida       |
| Test :            | CE0                                 |
| Valeur :          | >100 mg/L                           |

|                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodiumsoudes caustique |
| Espèce :          | Daphnie, Ceriodaphnia dubia         |
| Durée :           | 48 heures                           |
| Valeur :          | 40.4 mg/L                           |

|                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodiumsoudes caustique |
| Méthode d'essai : | OCDE 203                            |
| Espèce :          | Poisson, Oncorhynchus mykiss        |
| Durée :           | 96 heures                           |
| Test :            | CL50                                |
| Valeur :          | 45.4 mg/L                           |

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

|                   |                                                            |
|-------------------|------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique |
| Conclusion :      | Pas biodégradable                                          |

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

|                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodiumsoudes caustique   |
| Conclusion :      | Il n'est pas prévu de bioaccumulation |

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit/composant : hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique  
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (\*)

HP 8 - Corrosif

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

20 01 29\* Détergents contenant des substances dangereuses

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                 | 14.1<br>ONU | 14.2<br>Désignation officielle de transport                                                                                       | 14.3<br>Classe(s) de danger pour le transport                                                                                                   | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres informations :                                                                                       |
|-----------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR/A<br>DN/RID | UN1719      | LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium;potasse caustique potasse caustique, hydroxyde de sodiumsode caustique) | Classe: 8<br>Étiquettes: 8<br>Code de classification: C5<br> | II          | Non            | Quantités limitées: 1 L<br>Code de restriction en tunnels: (E)<br>Voir ci-dessous pour plus d'informations. |
| IMDG            | UN1719      | CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide caustic potash, sodium hydroxide caustic soda)                                 | Classe: 8<br>Étiquettes: 8<br>Code de classification: C5<br> | II          | Non            | Quantités limitées: 1 L<br>EmS: F-A S-B<br>Voir ci-dessous pour plus d'informations.                        |
| IATA            | UN1719      | CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide caustic potash, sodium hydroxide caustic soda)                                 | Classe: 8<br>Étiquettes: 8<br>Code de classification: C5<br> | II          | Non            | Voir ci-dessous pour plus d'informations.                                                                   |

\* Groupe d'emballage

**\*\* Dangers pour l'environnement**

**Autre**

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR/ADN/RID / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Limites d'utilisation:*

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

*Demandes de formation spécifique:*

Pas d'exigences particulières.

*Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:*

Sans objet.

*Autre:*

Sans objet.

*Sources:*

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

**Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EC = Concentration efficace  
ED = Dose efficace  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EL = Chargement efficace  
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration r  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
HP = Code de propriété de danger  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IC = Concentration inhibitrice maximale X  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LC = Concentration létale  
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains  
LD = Dose létale  
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé  
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé  
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé  
LL = Chargement léthal  
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau  
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
LT = temps léthal  
M = Pour le facteur de multiplication  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé  
NOAEL = Dose sans effet nocif observé  
NOEC = Concentration sans effet observé  
NOELR = Taux de chargement sans effet observable  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### **Autre**

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### **Validé par**

Quality & Compliance

#### **Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr